

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

Région Centre-Val de Loire



Le dossier médical partagé

17 janvier 2019

Qu'est-ce que le DMP ?



Carnet de santé digital



Sécurisé



Universel



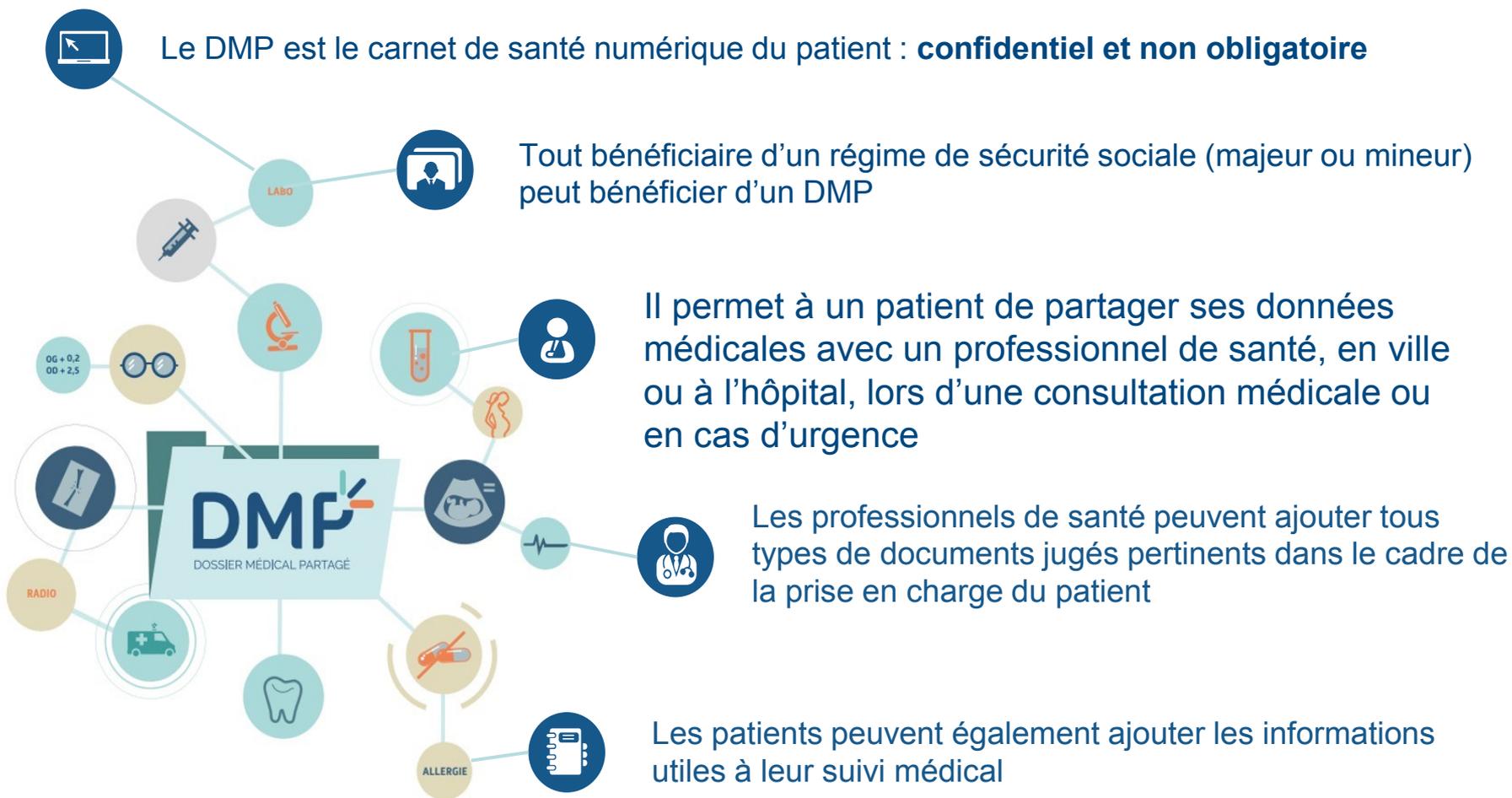
Partagé



Accessible



! Synthétique !



DMP : Où et comment le créer ?





Simple et rapide à créer, tous les bénéficiaires d'un régime de sécurité sociale peuvent bénéficier d'un DMP.

Il est particulièrement utile aux personnes ayant souvent recours aux soins (patient souffrant d'une maladie chronique, femme enceinte, personne âgée, etc.)



Officines



Autres
Professionnels
de santé



Accueils des
organismes de
sécurité sociale



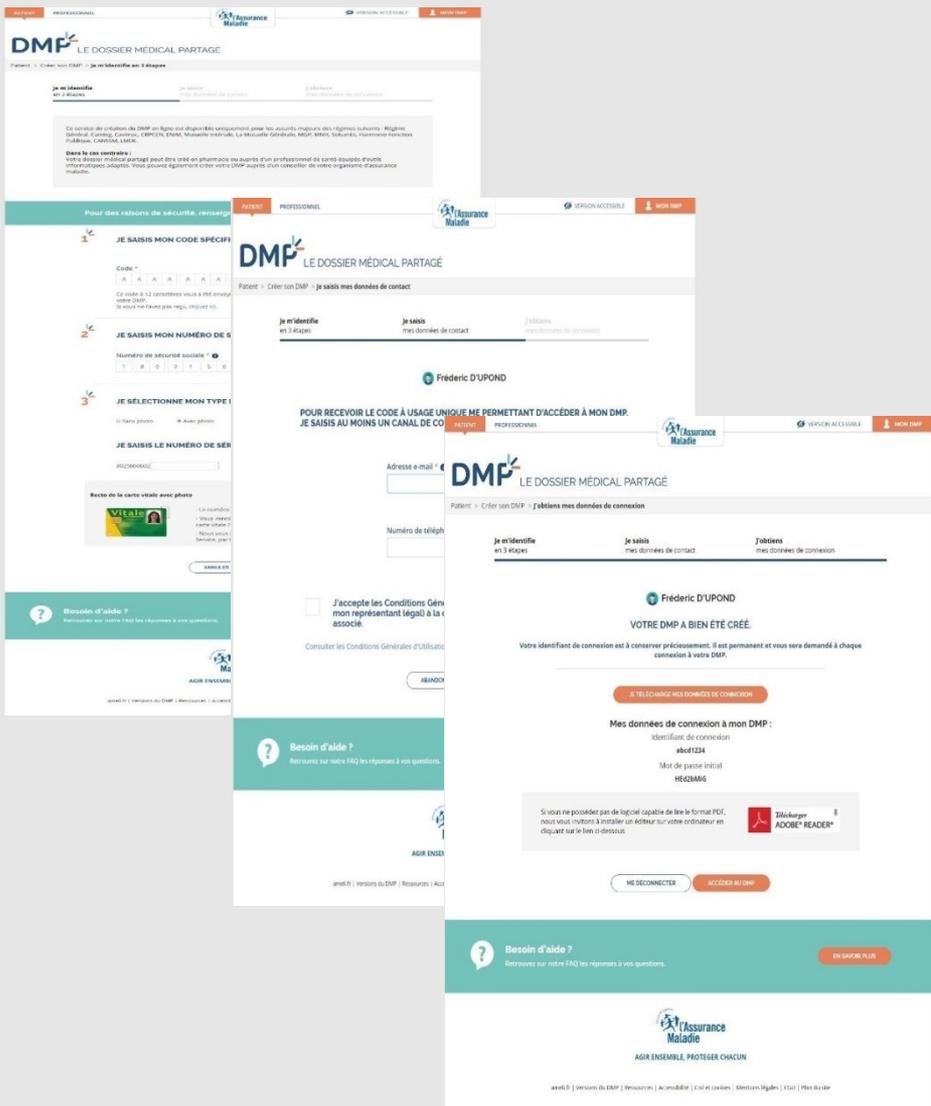
www.dmp.fr

**Population
concernée**

► Tous les bénéficiaires d'un régime de sécurité sociale (mineurs et majeurs)

► Ouvrants droit majeurs du Régime Général et des Régimes Partenaires

(Cavimac, ENIM, MGP, MNH, Solsantis, Harmonie Fonction Publique, CANSSM, LMDE, Camieg et Mutuelle Interiale)



La création en 3 étapes sur DMP.fr :

1. Je m'identifie
2. Je saisis mes informations personnelles et j'accepte les CGU
3. J'obtiens les données de connexion à mon DMP

A l'issue de la création, je suis notifié par email ou par courrier de la création de mon DMP



Création du DMP : que doivent demander les professionnels de santé ou les agents des caisses d'Assurance Maladie ?



Avant qu'un DMP soit créé, en officines, par un professionnel de santé habilité ou un agent CPAM, trois questions fondamentales doivent être posées au futur bénéficiaire du DMP (ou à son représentant légal)

1

On **présente au patient** (ou à son représentant légal) le DMP et on **recueille son consentement** pour la création de son DMP

2

On demande au patient **s'il accepte** qu'un professionnel de santé puisse se **connecter à son DMP en urgence, sans consentement**

- ✓ Ces choix peuvent être modifiés à tout moment par le patient lui-même

3

On demande au patient de communiquer une **adresse e-mail et/ou un numéro de téléphone portable** afin qu'il puisse se connecter à son DMP

- ✓ A l'issue de cette étape, ses identifiants de connexion (identifiant et mot de passe temporaire) lui seront alors remis
- ✓ Si le patient ne dispose pas d'une adresse e-mail ou d'un téléphone portable, le DMP peut quand même être créé et utilisé par les professionnels de santé de son choix

DMP : Pour quoi faire? Pour qui ?



« DMP. LA MÉMOIRE DE VOTRE SANTÉ »

Éviter les interactions médicamenteuses

Faciliter votre prise en charge grâce à l'accès à vos informations médicales essentielles où que vous vous trouviez



Mettre à disposition rapidement les informations nécessaires lors d'une hospitalisation ou en cas d'urgence

Éviter la prescription de traitements ou d'exams inutiles

Le DMP renforce aussi la coordination des soins dès la sortie de l'hôpital en garantissant une circulation sécurisée de l'information entre les professionnels de santé.



Les bénéfices du DMP pour le patient



Les usages du DMP par le patient sont multiples et correspondent aux attentes en termes de disponibilité, sécurité et gestion de leurs informations de santé

Partager les données de santé du patient entre la médecine de ville et l'hôpital, même en cas d'urgence.

Rédiger ses directives anticipées (à venir)

Ajouter à son espace personnel un document dans son DMP de manière libre (en renseignant ses allergies médicamenteuses, ses antécédents médicaux, ses opérations précédentes par exemple)

Gérer l'accès à son DMP par les professionnels de santé en masquant tout document jugé sensible par le patient (sauf à son médecin traitant) ou en bloquant les professionnels de santé de son choix

Renseigner et mettre à jour les personnes à contacter en cas d'urgence

Accéder à son histoire médicale en ligne, qui remplace les documents papiers, tels que les comptes rendus médicaux, bilans sanguins, ou encore la liste des traitements pris par le patient, en tout point du territoire

Garantir l'accès à ses données de façon sécurisée

Un outil évolutif, en fonction des besoins identifiés



Les bénéfices du DMP pour le professionnel de santé



Grâce au DMP, le professionnel de santé accède à un dossier médical de ses patients à jour et y trouve les informations médicales lui évitant un accident thérapeutique

Partager les données de santé du patient entre la médecine de ville et l'hôpital

Connaître l'équipe de soins du patient en ville comme en établissements de santé



Accéder à la liste des personnes à contacter en cas d'urgence

Consulter l'historique des soins du patient qui remplace les documents papiers, tels que les comptes rendus médicaux, les bilans sanguins, ou encore la liste des traitements pris par le patient



Gérer l'accès au DMP du patient en rendant invisible tout document jugé sensible pour le patient et ne le rendre visible qu'après une consultation d'annonce (diagnostic d'oncologie par exemple)

Suivre en détail la prise en charge de pathologies lourdes (cancers, diabète, autres ALD notamment)



Eviter à ses confrères un accident thérapeutique en renseignant les traitements pris et les allergies médicamenteuses du patient

Ajouter des documents dans le DMP du patient (comptes rendus, synthèses, traitements et soins, etc.)

DMP : quelles informations contient-il ?

(4)



Le DMP permet de partager les informations de santé utiles à votre prise en charge

- Les antécédents et allergies (maladies, opérations...)
- Les pathologies chroniques
- Les traitements de fond suivis
- Les données de remboursement
- Les comptes-rendus d'hospitalisation et de consultation
- Les résultats d'examens (radios, analyses biologiques...)
- Toutes autres informations utiles à la prise en charge, comme les coordonnées des proches à prévenir en cas d'urgence, etc.



Vous êtes toujours notifié (par mail ou par courrier) :

- De la **création** du DMP
- Du **premier accès** à votre DMP par un professionnel de santé



Le DMP, un carnet de santé numérique organisé en 9 espaces distincts

Documents déposés par **les professionnels de santé, sauf opposition par le patient**

Documents déposés par **l'Assurance Maladie**

Documents déposés par **le patient**



Synthèse



Traitement



Analyses



Imagerie



Comptes Rendus



Prévention



Certificats



Données de remboursement



Espace Personnel



Les professionnels de santé peuvent alimenter le DMP de tout document jugé utile et pertinent pour la coordination des soins, et notamment :



Professionnels de santé

Type(s) de document attendu(s) en priorité

Médecin traitant

Volet de Synthèse Médicale (VSM)

Spécialiste

Compte-rendu de consultation

Spécialiste (Cancérologie)

Dossier Communicant de cancérologie (DCC)

Biologiste

Compte-rendu d'examen

Radiologue

Compte-rendu d'imagerie médicale

Masseur-Kinésithérapeute

Bilan diagnostic kinésithérapique

Infirmier

Bilan de soins infirmier



Structures de soins

Type(s) de document attendu(s) en priorité

Etablissement de santé

CR d'Hospitalisation (ou lettres de sortie), CR Opératoire, CR Accouchement et CR de résultats de biologie, CR de Consultation : au fil de l'eau et avec l'historique de ces documents pour le patient dans l'établissement

EHPAD

Dossier de Liaison d'Urgence (DLU)

- **Prérequis** : Etre dûment authentifié
- **Documents sensibles** : Certains documents jugés sensibles peuvent être rendus temporairement non visibles au patient en attente de la consultation d'annonce.



L'historique de soins du patient sur 24 mois, automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie, est disponible dès la création du DMP

Jean Robert
01/01/1950

Données de remboursement
Période : du 4 avril 2016 au 4 avril 2018

Les données affichées sont le reflet des informations issues des procédures de remboursement ou de prise en charge définies par les organismes d'assurance maladie obligatoires pour les vingt-quatre derniers mois. Elles sont fournies à titre purement informatif et leur exhaustivité ne peut être garantie, notamment en cas de changement administratif durant ces vingt-quatre mois. Toute interprétation ou toute décision, de quelque nature que ce soit, se basant sur ces données relève de la seule responsabilité de la personne qui les consulte.

La présence d'un H en début de ligne signale que l'acte a été réalisé dans le cadre d'un séjour en hôpital ou établissement de santé.

Pharmacie / Fournitures

Date de délivrance	Libellé du médicament ou de la fourniture	Liste des composants actifs du médicament	Quantités délivrées
17/06/2016	ASPEGIC 1G AD POR ORALE SACHET	ACETYLSALICYLATE DL LYSINE	1
H 05/07/2016	TRANKENE 10MG GELLULE 30	CLORAZEPATE DIPOTASSIQUE	1
H 06/07/2016	BETADINE DERMIFIQUE 10% SOL FP 125ML	POVIDONE IODÉE	1

Hospitalisation

Date d'admission	Durée du séjour	Nature du séjour
05/07/2016	1 jour	Autres interventions sur les tissus mous, en ambulatoire
14/09/2017	1 jour	Endoscopie digestive diagnostique et anesthésie, en ambulatoire

Soins médicaux et dentaires

Date d'exécution de l'acte	Acte	Libellé de l'acte	Spécialité
H 09/02/2017	CS	CONSULTATION SPE	PNEUMOLOGIE
H 30/04/2017	BFGA04	Ext. extracaps. cristallin phakomélus. + implant ds chambre post. oeil	OPHTALMOLOGIE
H 11/08/2017	C	CONSULTATION	MEDICINE GENERALE
25/02/2018	AMI	SOINS INFIRMIERS	INFIRMIER

Radiologie

Date d'exécution de l'acte	Acte	Libellé de l'acte
H 05/07/2017	BFGM01	Biométrie oculaire écho - paramètres pour puissance de l'implant.
30/03/2018	NFGK04	Rx genou selon incidence

Biologie

Date de l'acte	Code Facto (NABM)	Libellé de l'acte	Quantité
09/07/2016	0514	PHOSPHATASES ALCAINES (PH. ALC.) (SANG)	1
09/07/2016	0519	GAMMA GLUTAMYL TRANSFERASE (GAMMA GT, GGT) (SANG)	1



Les champs suivants sont présents dans le document :

Pharmacie / Fournitures

- Date de délivrance
- Libellé du médicament ou de la fourniture
- Liste des composants actifs
- Quantités délivrées

Données d'hospitalisation

- Date d'admission
- Durée de séjour
- Nature du séjour

Soins médicaux et dentaires

- Date de l'exécution de l'acte
- Acte
- Libellé de l'acte
- Spécialité du professionnel de santé

Radiologie

- Date de l'exécution de l'acte
- Acte
- Libellé de l'acte

Biologie

- Date de l'exécution de l'acte
- Code de l'acte (NABM)
- Libellé de l'acte
- Quantité



Le DMP peut être alimenté par le patient de tout document utile

The screenshot shows the 'Ajout de document' (Add document) page on the DMP website. At the top, there's a navigation bar with 'RECAPITULATIF', 'DOCUMENTS', 'MES INFORMATIONS', 'GESTION DU DMP', and 'HISTORIQUE DES ACCÈS'. Below this, the user is logged in as 'M. Jean CASORIX' with the date '21/12/1994'. The main heading is 'Ajout de document'. There are two tabs: '1/ CHOIX DE LA NATURE DU DOCUMENT' and '2/ AJOUT DE DOCUMENT', with the second one being active. The form includes a 'Titre' field with radio buttons for 'Expression libre', 'Suspicion d'effets indésirables', 'Auto-surveillance', and 'Autre'. There's a 'Date de document' field with a calendar icon. Below that, there's a 'Joindre un fichier' section with a file upload area and a 'Confidentialité du document' section with radio buttons for 'Document visible par toute personne autorisée à accéder aux documents de votre dossier' and 'Masquez aux professionnels de santé'. At the bottom, there are 'Ajouter', 'Précédent', and 'Annuler' buttons. Logos for the French Republic and Assurance Maladie are visible at the bottom left.



Le patient peut :

- ▶ Télécharger un document via le web ou l'application mobile
- ▶ Utiliser la fonctionnalité de rédaction de notes via le web ou l'application mobile
- ▶ Modifier ses données personnelles (adresse, téléphone, etc.) et les coordonnées des proches à contacter en cas d'urgence

Une application mobile disponible sur Android et iOS



Le patient peut, à tout moment :

1 Consulter tous les documents, sauf les informations sensibles, rendues temporairement invisibles par les professionnels de santé, notamment avant une consultation d'annonce.

2 Gérer les droits d'accès à son DMP, notamment en cas d'urgence.

3 Ajouter des documents dans son espace d'expression personnelle.

4 S'opposer à l'ajout d'une information dans son DMP, en cas de motif légitime.

5 Masquer des documents ou demander à un professionnel de santé de le faire. Un document masqué reste visible au patient, à son auteur et au médecin traitant.

6 Accéder à l'ensemble des traces (qui s'est connecté ? Quand ? Pour quoi faire ?)

7 Fermer son DMP : données conservées 10 ans avant d'être définitivement supprimées. Le patient peut réactiver son DMP à tout moment pendant cette période.

8 Demander à tout moment une copie de son DMP : La copie est transmise en courrier recommandé avec accusé de réception par le médecin hébergeur du DMP.

9 Faire rectifier certaines informations si elles sont incorrectes par le professionnel de santé, auteur du document..

La confidentialité et la sécurité des données





Le patient garde la maîtrise et le contrôle de son DMP à travers un dispositif de sécurité renforcé, autour des **3 piliers** :

Confidentialité



Un accord du patient

- La **création** du DMP et sa **consultation par un professionnel de santé** requièrent l'accord du patient.
- Le **patient** peut **masquer une information** et **seul son médecin traitant** et l'auteur du document pourront en prendre connaissance.
- Seule une situation d'urgence justifie l'accès par un professionnel au DMP sans accord préalable : il s'agit du **mode « bris de glace »**.

Notification



Une consultation du DMP à travers une authentification forte

- Le patient se connecte à son DMP en renseignant son **identifiant de connexion**, son **mot de passe** – qu'il devra personnaliser lors de la 1^{ère} connexion à son DMP – et un **code d'accès à usage unique** reçu par SMS, ou par e-mail.



Un système de notifications

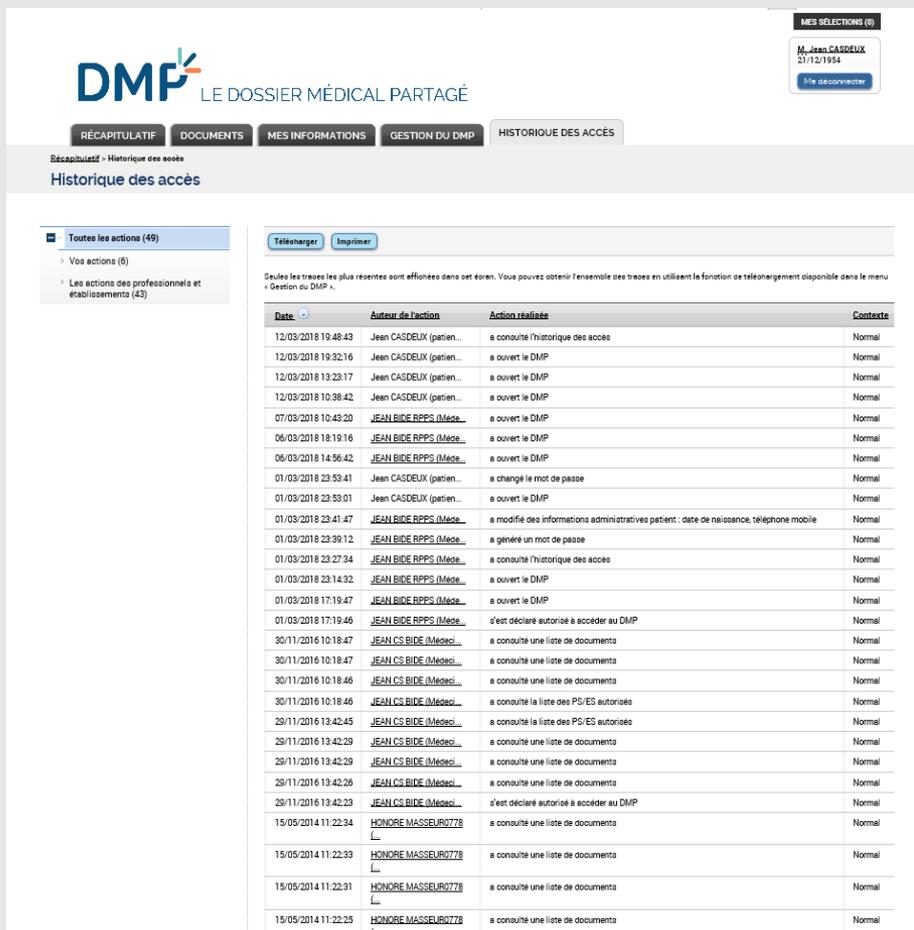
- **Un système de notifications** permet d'avertir le patient à la création, en cas de 1^{ère} consultation de son DMP par un professionnel de santé ou en cas d'ajout d'un nouveau document par un professionnel de santé.

Traçabilité



Un contrôle renforcé de la consultation du DMP par les professionnels de santé via une authentification forte

- Les professionnels de santé accèdent au DMP d'un patient **grâce à leur carte CPS et leurs droits sont définis par une matrice d'habilitations**.
- Les accès des professionnels de santé sont **tracés et accessibles** au patient ainsi qu'à son médecin traitant.



DMP LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

RÉCAPITULATIF DOCUMENTS MES INFORMATIONS GESTION DU DMP HISTORIQUE DES ACCÈS

Récapitulatif - Historique des accès

Historique des accès

Toutes les actions (49)

- Vos actions (6)
- Les actions des professionnels et établissements (43)

Seules les traces les plus récentes sont affichées dans cet écran. Vous pouvez obtenir l'ensemble des traces en utilisant la fonction de téléchargement disponible dans le menu « Gestion du DMP ».

Date	Auteur de l'action	Action réalisée	Contexte
12/03/2018 19:48:43	Jean CASDEUX (patien...	a consulté l'historique des accès	Normal
12/03/2018 19:32:16	Jean CASDEUX (patien...	a ouvert le DMP	Normal
12/03/2018 19:23:17	Jean CASDEUX (patien...	a ouvert le DMP	Normal
12/03/2018 10:38:42	Jean CASDEUX (patien...	a ouvert le DMP	Normal
07/03/2018 10:43:20	JEAN BIDE RPPS (Mede...	a ouvert le DMP	Normal
06/03/2018 18:19:16	JEAN BIDE RPPS (Mede...	a ouvert le DMP	Normal
06/03/2018 14:56:42	JEAN BIDE RPPS (Mede...	a ouvert le DMP	Normal
01/03/2018 23:53:41	Jean CASDEUX (patien...	a changé le mot de passe	Normal
01/03/2018 23:53:01	Jean CASDEUX (patien...	a ouvert le DMP	Normal
01/03/2018 23:41:47	JEAN BIDE RPPS (Mede...	a modifié des informations administratives patient : date de naissance, téléphone mobile	Normal
01/03/2018 23:39:12	JEAN BIDE RPPS (Mede...	a généré un mot de passe	Normal
01/03/2018 23:27:34	JEAN BIDE RPPS (Mede...	a consulté l'historique des accès	Normal
01/03/2018 23:14:32	JEAN BIDE RPPS (Mede...	a ouvert le DMP	Normal
01/03/2018 17:19:47	JEAN BIDE RPPS (Mede...	a ouvert le DMP	Normal
01/03/2018 17:19:46	JEAN BIDE RPPS (Mede...	s'est déclaré autorisé à accéder au DMP	Normal
30/11/2016 10:18:47	JEAN CS BIDE (Medeci...	a consulté une liste de documents	Normal
30/11/2016 10:18:47	JEAN CS BIDE (Medeci...	a consulté une liste de documents	Normal
30/11/2016 10:18:46	JEAN CS BIDE (Medeci...	a consulté la liste des PS/ES autorisées	Normal
29/11/2016 13:42:45	JEAN CS BIDE (Medeci...	a consulté la liste des PS/ES autorisées	Normal
29/11/2016 13:42:29	JEAN CS BIDE (Medeci...	a consulté une liste de documents	Normal
29/11/2016 13:42:29	JEAN CS BIDE (Medeci...	a consulté une liste de documents	Normal
29/11/2016 13:42:26	JEAN CS BIDE (Medeci...	a consulté une liste de documents	Normal
29/11/2016 13:42:23	JEAN CS BIDE (Medeci...	s'est déclaré autorisé à accéder au DMP	Normal
15/05/2014 11:22:34	HONORE MASSEUR0778	a consulté une liste de documents	Normal
15/05/2014 11:22:33	HONORE MASSEUR0778	a consulté une liste de documents	Normal
15/05/2014 11:22:31	HONORE MASSEUR0778	a consulté une liste de documents	Normal
15/05/2014 11:22:25	HONORE MASSEUR0778	a consulté une liste de documents	Normal



PATIENT PROFESSIONNEL

Assurance Maladie

VERSION ACCESSIBLE ACCÈS DMP

DMP LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Me déconnecter

CONSULTEZ LE DMP DE VOTRE PATIENT

ACCÈS DMP

Pour des raisons de sécurité, un historique des accès au DMP permet :

- ▶ Au médecin traitant de :
 - ▶ visualiser toutes les actions réalisées par d'autres professionnels de santé (y compris en établissements de soins) sur le DMP du patient.
- ▶ Au patient de :
 - ▶ visualiser ses actions ;
 - ▶ visualiser les actions des professionnels et des établissements de santé.

Point d'attention :

- ▶ Un patient peut, à tout moment bloquer l'accès à son DMP au professionnel de santé de son choix.

DMP : comment y accéder ?





Comment consulter un DMP ?



Accès du patient
ou du représentant
légal

Sur internet :

- ▶ Via le site dmp.fr

Via l'application mobile :

- ▶ Disponible sur iOS et Android



Point d'attention : sous réserve que le patient ait renseigné un téléphone mobile ou une adresse mail lors de la création de son DMP



Accès des
professionnels de
santé

Le professionnel de santé autorisé par le patient et authentifié par sa carte de professionnel de santé (CPS) peut accéder au DMP du patient.

- ▶ Via son logiciel métier compatible avec le DMP
- ▶ Via le site dmp.fr

Une matrice d'habilitation définit, par profession, la liste des documents du DMP auquel il a accès.

Point d'attention : Le patient est notifié lors d'un premier accès à son DMP par un nouveau professionnel de santé



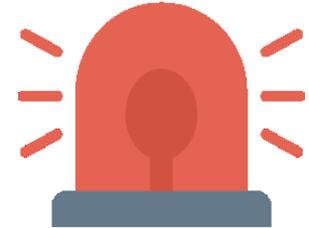
Deux modes d'accès particuliers sont prévus pour les situations d'urgence, à condition que le patient ne s'y soit pas opposé

1 Un accès SAMU-Centre 15

Le médecin régulateur peut accéder au DMP d'un patient pour lequel il reçoit un appel. Le médecin régulateur n'a pas à justifier le motif de son accès.

2 Un accès en mode « bris de glace »

Tout professionnel de santé peut consulter le DMP d'un patient dont l'état comporte un risque immédiat pour sa santé, sauf si ce patient en a bloqué l'accès de façon spécifique auparavant. En mode « bris de glace », le professionnel de santé renseigne le nom du patient, son prénom, sa date de naissance et la justification de l'accès du professionnel de santé.



- Le professionnel de santé déclare alors qu'il accède en urgence (case à cocher dans le DMP) et saisit le motif justifiant l'urgence lors de l'accès en mode « bris de glace »
- Ces accès sont tracés dans le DMP du patient et identifiés comme des accès en mode urgence
- Le patient peut à tout moment revenir sur sa décision concernant l'accès à son DMP en urgence



Le patient garde la maîtrise et le contrôle de son DMP à travers un dispositif de notifications permettant d'avoir une vue exhaustive sur les actions effectuées par les professionnels de santé.

Le patient est, ainsi, notifié :



A la création de son DMP
ou de celui du mineur
pour lequel il est
représentant légal



Lors de la première
connexion d'un PS à son
DMP



Lors de l'ajout d'un
document à son DMP



Le patient visualise l'ensemble des accès à son DMP, grâce à un système de traçabilité

Il sait à tout moment qui s'est connecté à son DMP et quelles actions ont été effectuées sur son DMP.



- Un patient peut, à tout moment bloquer l'accès à son DMP au PS de son choix.
- Il peut également s'opposer, pour motif légitime, à l'alimentation de son DMP : il doit dans ce cas le signaler au professionnel de santé qui le prend en charge.



Les professionnels de santé sont amenés à se connecter au DMP du patient, avec un rôle important conféré au médecin traitant

MT



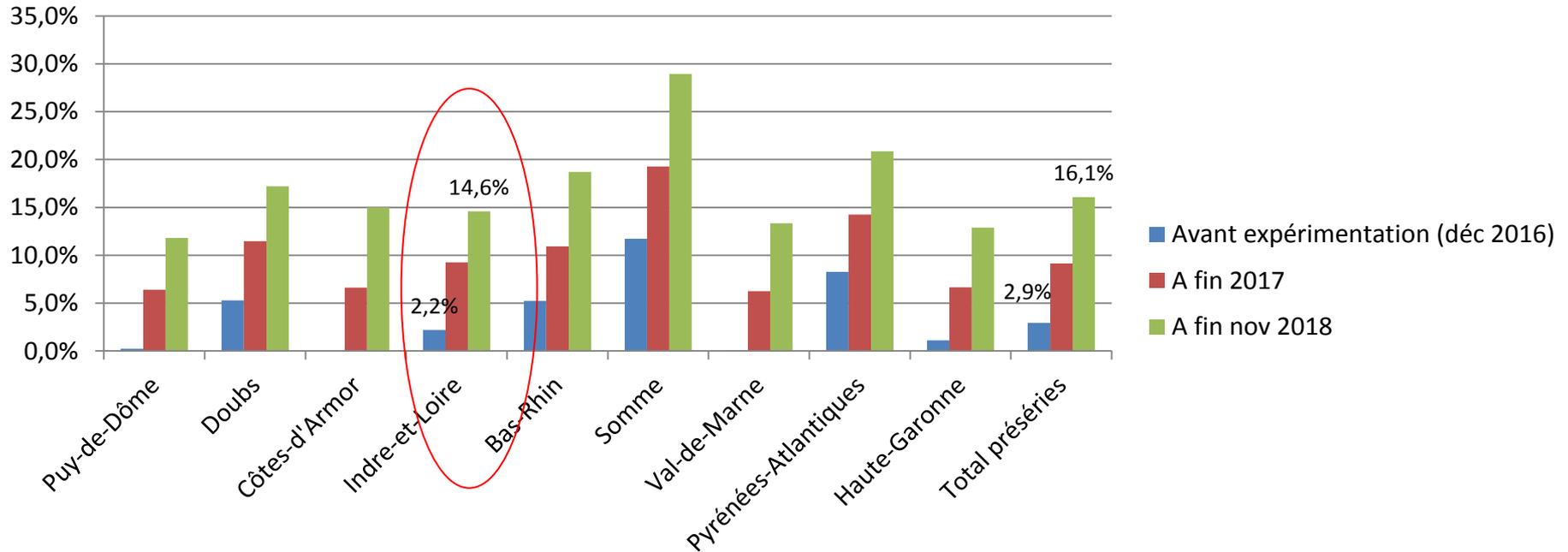
Le Médecin Traitant, désigné par le patient, possède un rôle particulier et dispose de droits spécifiques :

- 1 Accéder aux documents masqués par le patient
- 2 Voir les traces des autres professionnels de santé
- 3 Bloquer un professionnel de santé à la demande du patient

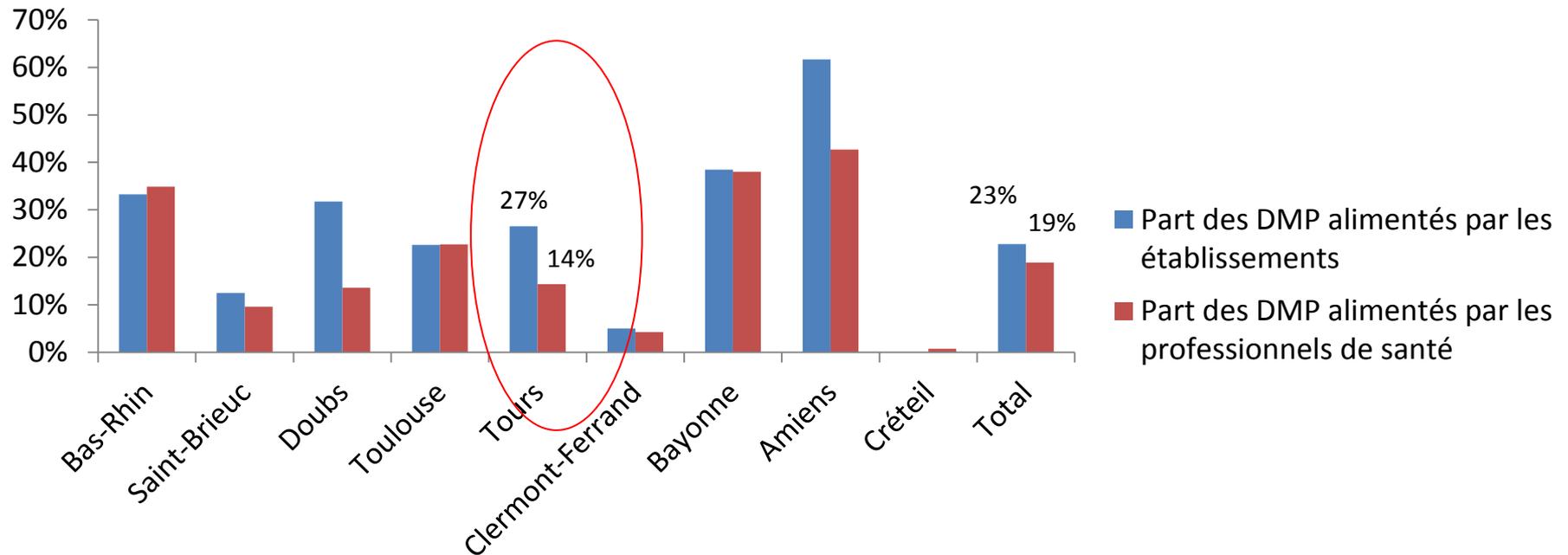
DMP : Retour d'expérience



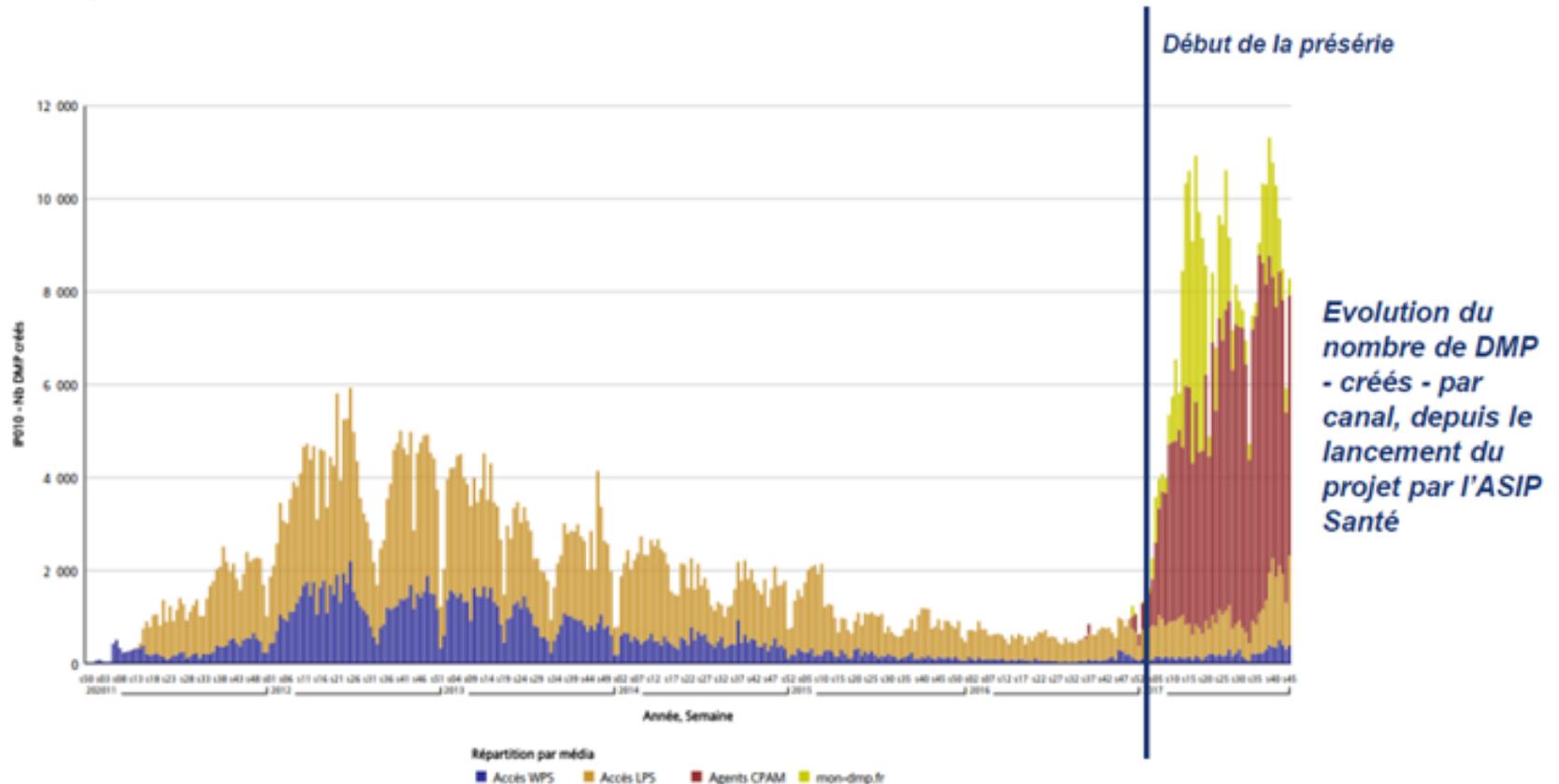
- DMP : une progression du taux de couverture global de la population au régime général de 12,4 points en deux ans en Indre-et-Loire



- ▶ La dynamique du partage ville-hôpital est lancée grâce à la forte mobilisation des établissements de santé dans l'alimentation des DMP, en caisses préséries

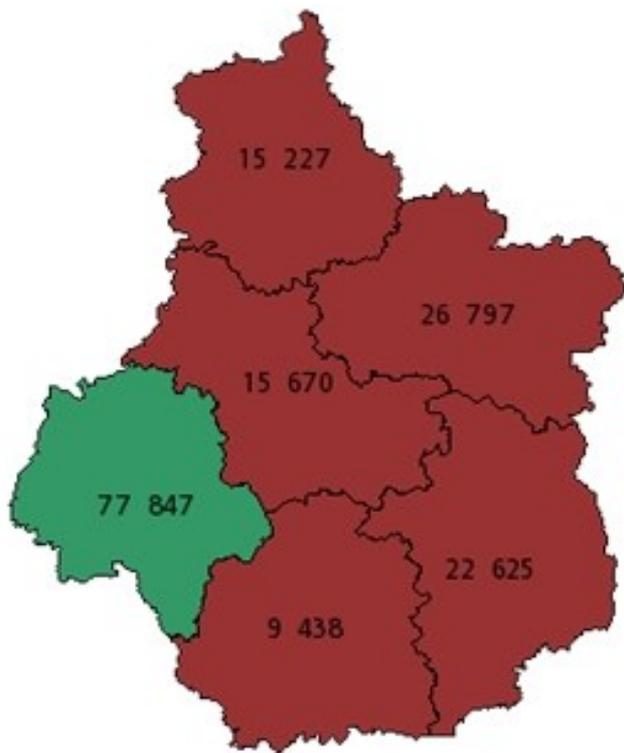


Une accélération majeure du nombre de DMP créés depuis le lancement de la présérie

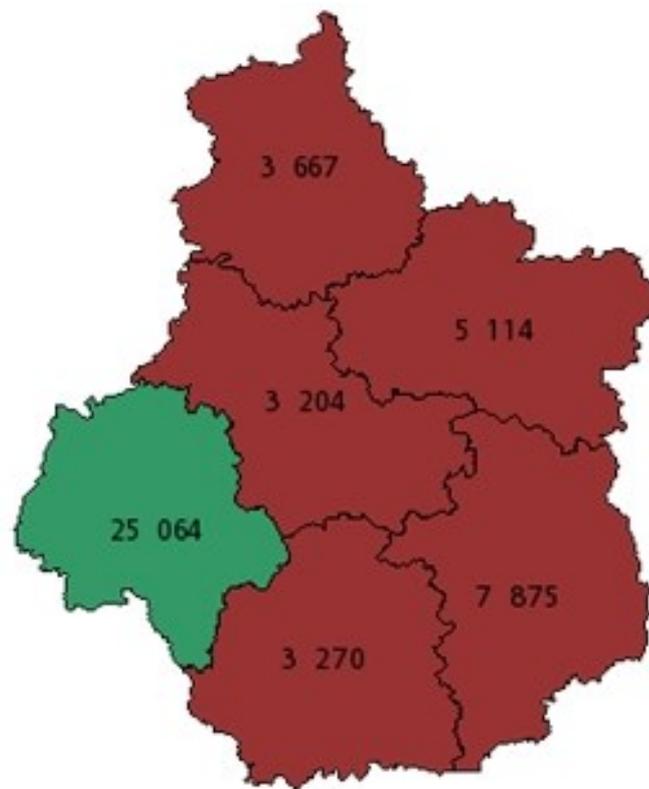


Au 31 décembre 2018,

- plus de 3,4 millions DMP créés sur toute la France et 1 376 628 DMP alimentés
- 484 871 DMP créés en 15 mois par les 9 CPAM préséries



167 604 DMP créés



47 663 DMP alimentés



Sur les derniers mois, un certain nombre d'usages du DMP sur le terrain par les professionnels et les établissements de santé ont été remontés à la Cnam



Les usages du DMP en établissements de santé :

- Dans les **SAMU-Centre 15**
- Dans les **services des urgences**
- Après des **anesthésistes**



Les usages du DMP en officines :

- Une **création rapide et fluide**, en moins de deux minutes lors de la venue des patients en officine
- Une **délivrance des médicaments sécurisée** par la **connaissance** des **pathologies** et des **antécédents** du patient



Les usages du DMP par les médecins de ville :

- Un **médecin spécialiste** qui consulte **l'historique des remboursements** pour connaître le profil médical du patient
- Un **médecin généraliste** qui **consulte le DMP** des patients reçus dans les **maisons médicales de garde**
- Un **médecin généraliste** qui **consulte le DMP** pour découvrir le **Compte-Rendu Hospitalier**
- Un **médecin qui constitue le dossier médical du patient** : « je mets dans son DMP les informations que j'aurais initialement mises dans un compte-rendu de consultation papier que j'aurais donné à mon patient : **il dispose ainsi de toute son information médicale et j'évite à mes confrères un accident thérapeutique** »
- Un **médecin qui réalise une téléconsultation** qui **accède au DMP du patient et l'alimente du compte-rendu de cette téléconsultation**
- Un **médecin qui part à la retraite ouvre les DMP de tous ses patients** et les **alimente en Volets de Synthèse Médicale** pour le ou les confrères qui prendront en charge sa patientèle



Professionnels de santé Etablissements



Les réactions positives

- « En tant que Spécialiste, je vois mes patients sur des périodes éloignées. Le DMP me permet de connaître rapidement, les traitements en cours grâce à l'historique de remboursement. Ceci permet **d'éviter des redondances thérapeutiques ou des interactions médicamenteuses.**»
- « Lors de la prise en charge d'un patient âgé avec des troubles cognitifs, le DMP permet de **prendre connaissance de la situation du patient et prendre une décision éclairée** grâce aux informations inscrites dans le Volet Médical de Synthèse ou au dossier de liaison d'urgence d'un établissement de santé».
- « **Le DMP avec des données de biologie permettra aux pharmaciens de réaliser un bilan médicalisé personnalisé complet.** »

Le DMP répond à des attentes en renforçant le lien « ville et hôpital ».

Les difficultés rencontrées

- **Les médecins libéraux doivent encore être accompagnés dans la démarche.** Les deux freins majeurs évoqués par la profession sont le manque de temps pour alimenter le DMP et des logiciels pas assez ergonomiques. Les éditeurs travaillent sur ce sujet.
- Les établissements doivent s'organiser pour que l'alimentation des DMP soient intégrer dans leur processus métier.

Les freins techniques et organisationnels doivent encore être levés.



Patients



Les réactions positives

- « J'ouvre mon DMP, avant que mon médecin traitant ne parte en retraite pour que les informations importantes de ma santé soient écrites dans un même endroit ».
- « Le DMP peut me sauver la vie si je suis pris en charge par un médecin du service des urgences qui ne connaît pas mes allergies ».
- « Mon DMP permet d'avoir mes comptes rendus d'hospitalisation et mes historiques de remboursement dans un même lieu ».
- « Mon DMP permettra d'éviter de refaire des examens que j'ai déjà passés ».

Le patient veut être acteur de sa santé.

Les difficultés rencontrées

- « J'ai perdu mon code d'identification et mon mot de passe comment je peux consulter mon DMP ? »
- « La création et la consultation de mon DMP sur le site Internet n'est pas facile pour moi qui ne suis pas habitué à l'informatique ».

**Foire aux questions
réponses sur le site
dmp.fr**

Vous avez une autre question ? Contactez-nous :

Via le formulaire de contact :

[ACCÉDER AU FORMULAIRE](#)

Via téléphone :

0 810 331 133 Service 0,06 € / min
* prix appel

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30

- « Mon médecin ne voit pas l'utilité du DMP ». Réponse à apporter : « vous pouvez toujours compléter votre DMP vous-même des informations essentielles ».

***Nous devons communiquer
auprès des patients et les
accompagner.***

DMP : quelles sont les évolutions à venir ?





Des évolutions structurantes du DMP sont déjà planifiées, ou en cours de développement afin d'en accroître les usages

Printemps 2019

- Ajout d'un espace réservé aux **Directives Anticipées**
- **Notification** au patient d'un accès en **cas d'urgence** à son DMP
- Mise en ligne d'une **nouvelle version de l'application mobile DMP** : son ergonomie et son graphisme seront optimisés. La connexion au DMP sera simplifiée grâce à la possible sauvegarde de son identifiant

Eté 2019

- Expérimentation de la **consultation du DMP sans carte CPS** dans les **établissements de santé** en maintenant un haut niveau de sécurité

Evolutions prévues en 2019

Prochaines évolutions d'ici à 2022

6 novembre 2018

- Lancement de la campagne de communication nationale

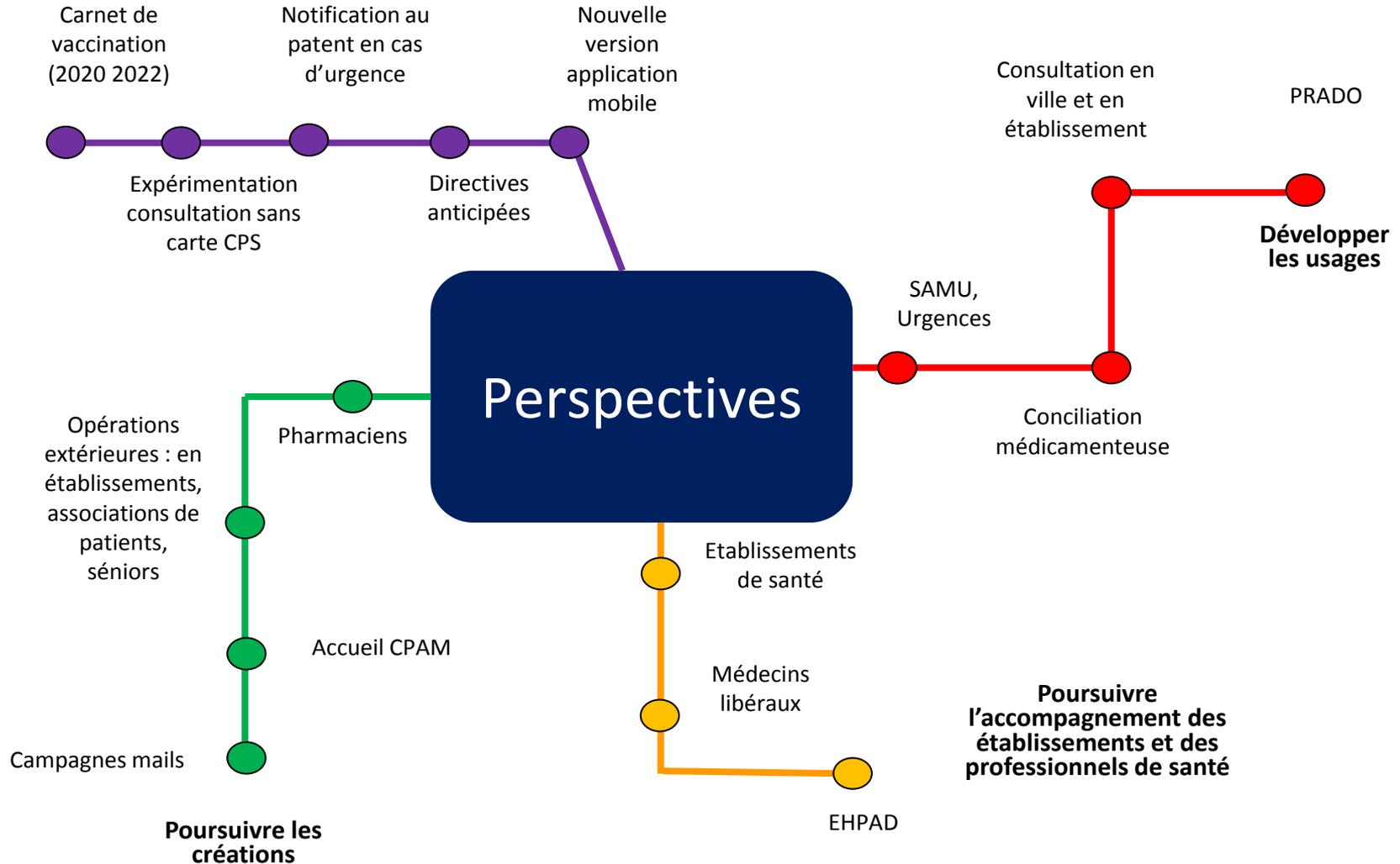
- Alimentation du DMP par des **objets connectés**

- Ajout du **carnet de vaccination** dans le DMP

- Envoyer dans le DMP l'historique des soins avec des données structurées, afin de proposer des services à valeur ajouté.

- Expérimentation d'un **moteur de recherche par mots clés** pour simplifier la consultation du DMP par les professionnels de santé

Améliorer les fonctionnalités du DMP





Le DMP, première pierre de l'espace numérique patient et outil précieux pour la télémédecine

- ▶ « A horizon 2022, tout usager du système de santé disposera, sans refus explicite de sa part, d'un espace numérique de santé individuel » - Plan Ma Santé 2022

- Garantir l'accès à un médecin en proximité dans la journée en cas de nécessité
- Garantir la possibilité pour chaque Français d'avoir un médecin traitant

CRÉER L'ESPACE NUMÉRIQUE PERSONNEL DE SANTÉ DANS LEQUEL CHAQUE FRANÇAIS POURRA :

- Disposer d'informations sur la **qualité des prises en charge** autour de lui
- **Échanger de façon sécurisée** avec son équipe de soins
- Trouver des **informations et conseils personnalisés** pour sa santé
- Disposer de l'ensemble de ses **prescriptions dématérialisées**
- Prendre rendez-vous en ligne avec tous les **professionnels de santé** (ville et hôpital)



DMP en pratique



Récapitulatif

The screenshot shows a web interface for a medical dashboard. At the top, there is a navigation bar with tabs: **RÉCAPITULATIF** (selected), **DOCUMENTS**, **MES INFORMATIONS**, **GESTION DU DMP**, and **HISTORIQUE DES ACCÈS**. Below this is a header **Récapitulatif**. The main content area is titled **Documents médicaux** and contains several sections:

- Tous les documents (1)**: A box containing two buttons: **Liste des documents** and **Parcours de soins**. A red callout box points to the **Liste des documents** button with the text: **Visualiser la liste des documents disponibles**.
- Accès rapide**: A box containing two buttons: **Aucun document de synthèse** and **Ajouter un document**. A red callout box points to the **Aucun document de synthèse** button with the text: **Filtre vers les documents de synthèse**. Another red callout box points to the **Ajouter un document** button with the text: **Permet d'ajouter un document sur le DMP**.
- Dernier document ajouté**: A box displaying the text: **Données de remboursement - Données de remboursement** ajouté le 09/06/2017 par Assurance Maladie.
- Visualisation des documents sur un axe chronologique**: A red callout box pointing to the **Parcours de soins** button.
- Afficher tout**: A small icon and text at the bottom left of the **Documents médicaux** section.

On the right side, there are two sidebar panels:

- Mes informations**: Contains the text "Dernier accès à mon DMP le 14/06/2017 à 15:33:17" and two links: **Mes Coordonnées** and **Personne(s) à prévenir en cas d'urgence**.
- Mes sélections**: Contains the text "J'ai signalé être informé(e) de la loi sur le don d'organes." and a link: **Modifier**. Below this, it says "Aucun document sélectionné".

At the bottom, there is a section titled **Derniers accès** with two boxes: **Par un professionnel de santé** (containing "Aucun accès") and **En urgence** (containing "Aucun accès").

Documents

RÉCAPITULATIF DOCUMENTS MES INFORMATIONS GESTION DU DMP HISTORIQUE DES ACCÈS

Récapitulatif > Documents > Liste des documents

Documents

Permet de mémoriser une liste de documents mis de côté (accessible depuis « mes sélections » en haut de page ou sur la colonne de droite de la page d'accueil)

Filter la liste des documents

Par auteur: tous | Par profession / spécialité: tous | Entre le: | et le: |

Rechercher | Afficher tout

Affichage des documents: Liste | Parcours de soins | Miniatures

Documents courants (1) | Documents archivés

Ajouter à mes sélections | Archiver

Permet d'archiver des documents anciens

Documents (1/1)

	N	Type	Titre	Début de facture	Auteur	Profession / Spécialité		
<input type="checkbox"/>	N	Données de remboursement	Données de remboursement	04/08/2017	Dispositif médical	Alimentation automat...		
<input type="checkbox"/> Tout sélectionner								

Ajouter à mes sélections | Archiver

Le petit « N » sur fond jaune permet d'identifier facilement les nouveaux fichiers

[Haut de page](#)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Assurance
Maladie

Brochure d'information | Conditions générales d'utilisation | Accessibilité

[FAQ](#) | [Nous contacter](#) | [dmp.gouv.fr](#) | Version 2.0.6 du DMP

Mes informations : Données administratives et de connexion

RÉCAPITULATIF

DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

GESTION DU DMP

HISTORIQUE DES ACCÈS

Récapitulatif > Mes informations > Données administratives et de connexion

Données administratives et de connexion

Coordonnées de l'assuré (modifiables)

Données administratives et de connexion

Volontés et droits

Coordonnées

Représentant légal

Le représentant légal n'est pas défini.

Définir le représentant légal

Données de connexion

Identifiant fers8745

Mot de passe xxxxxxxxxxxx

Modifier

Modification du mot de passe. (identifiant ne peut pas être changé)

Choix du mode de réception du code temporaire

Mode(s) de réception du code d'accès à usage unique
Téléphone mobile : 06
Adresse électronique : c...@gmail.com

Modifier

Création/Fermeture du DMP

Désactivation du DMP, (destruction complète des données au bout de 10 ans)

Vous avez créé votre DMP le 13/12/2016.

Fermer le DMP



Avertissement

Le bouton « Fermer le DMP » commande la fermeture de votre Dossier Médical Partagé. Si vous souhaitez simplement fermer votre session, utilisez le bouton « Me déconnecter » présent en haut à droite de la page.

Mes informations : volontés et droits

RÉCAPITULATIF DOCUMENTS MES INFORMATIONS GESTION DU DMP HISTORIQUE DES ACCÈS

Récapitulatif > Mes informations > Données administratives et de connexion

Données administratives et de connexion

Données administratives et de connexion

Volontés et droits

Personne de confiance

Coordonnées de la personne de confiance

Civilité Lien

Adresse

Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse électronique

Personne à prévenir en cas d'urgence

Saisir les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence

Civilité Lien

Adresse

Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse électronique

Don d'organes

Volontés sur le don d'organe

J'ai signalé être informé(e) de la loi sur le don d'organes.

Informations sur le don d'organes <http://www.dondorganes.fr/>

Gestion du DMP : Gestion des autorisations

RÉCAPITULATIF DOCUMENTS MES INFORMATIONS **GESTION DU DMP** HISTORIQUE DES ACCÈS

Gestion des autorisations | Paramétrages | Suivi de mes demandes | Téléchargement du DMP

Récapitulatif > Gestion du DMP > Gestion des autorisations > Accès autorisés

Accès autorisés

- Accès autorisés
- Accès bloqués
- Accès en urgence

Aucun résultat

Liste des PS autorisés à accéder au DMP (autorisation donnée par le patient lors d'une consultation)

[▲ Haut de page](#)

- Accès autorisés
- Accès bloqués**
- Accès en urgence

Bloquer un professionnel de santé

Aucun résultat

Le patient peut bloquer l'accès de son DMP à un professionnel de santé.

- Accès autorisés
- Accès bloqués
- Accès en urgence**

Accès en urgence à votre DMP

Dans les situations d'urgence, autorisez-vous tout professionnel de santé à accéder à votre DMP ?

Oui Non

Dans ces situations, autorisez-vous les professionnels de santé à accéder aux documents masqués ?

Oui Non

Autorisation d'accès au DMP en cas d'urgence

Valider **Annuler**

[▲ Haut de page](#)

Gestion du DMP : Paramétrages

RÉCAPITULATIF

DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

GESTION DU DMP

HISTORIQUE DES ACCÈS

Gestion des autorisations | Paramétrages | Suivi de mes demandes | Téléchargement du DMP

Recapitulatif > Gestion du DMP > Paramétrages > Paramètres des tableaux d'affichage

Paramètres des tableaux d'affichage

Options d'affichage et de tri des documents

Paramètres des tableaux d'affichage

Adresse de réception des alertes

Paramètres des tableaux d'affichage

Nombre de lignes affichées par défaut par page :

10 20 30 40 50

Trier par défaut la liste des documents :

Par date, de la plus récente à la plus ancienne ▼

Enregistrer les modifications

Rétablir l'affichage par défaut

Annuler

Paramètres des tableaux d'affichage

Adresse de réception des alertes

* Champs obligatoires

Adresse de réception des alertes

Gérer vos alertes

Notifications

Voulez-vous être prévenu par courrier électronique de l'ajout d'un document dans votre DMP ?

oui non

Adresse électronique

Lorsque vous modifiez votre adresse électronique ici, le changement s'applique également à l'adresse électronique que vous avez renseignée pour l'envoi de votre code d'accès à usage unique et celle située dans vos données administratives.

Adresse électronique (monadresse@undomaine.fr) *

Confirmation de l'adresse électronique *

Adresse e-mail

Valider

Annuler

Sauvegarde des données du DMP

RÉCAPITULATIF

DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

GESTION DU DMP

HISTORIQUE DES ACCÈS

Gestion des autorisations | Paramétrages | Suivi de mes demandes | Téléchargement du DMP

[Récapitulatif](#) > [Gestion du DMP](#) > Téléchargement du DMP

Téléchargement du DMP

Téléchargements

Toutes les demandes de téléchargement sont répertoriées dans le tableau "Historique des téléchargements".

Vous pourrez accéder aux fichiers, dès finalisation du traitement, par un clic sur le lien situé dans la colonne de droite du tableau.

Attention, les fichiers ne sont accessibles que pendant les 10 jours suivant votre demande. En cas de dépassement du délai, vous devrez recommencer l'opération.

Historique des téléchargements (1/1)

Date	Numéro	Etat	Date de téléchargement
13/12/2016 à 16:32	TDMP1_20161213153208_0045313206026678341528	Délai dépassé	

Réaliser un nouveau téléchargement

Le téléchargement vous permet de copier sur votre ordinateur personnel les éléments que vous avez sélectionnés.

Le téléchargement complet de votre DMP vous permet d'obtenir une copie complète de l'ensemble de vos documents, de l'historique des accès à votre DMP et des autorisations accordées.

Le téléchargement partiel vous permet d'obtenir une copie des éléments que vous avez sélectionnés (documents, traces d'accès...).

Attention, le téléchargement nécessite la constitution d'un fichier intermédiaire qui sera accessible au travers de la zone "Historique des téléchargements".

- Téléchargement total
- Téléchargement partiel

Valider

Sauvegarde des données du DMP sur l'ordinateur



Historique des accès

RÉCAPITULATIF

DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

GESTION DU DMP

HISTORIQUE DES ACCÈS

[Récapitulatif](#) > Historique des accès

Historique des accès

Toutes les actions (100)

- Vos actions (72)
- Les actions des professionnels et établissements (28)

Télécharger

Imprimer

Seules les traces les plus récentes sont affichées dans cet écran. Vous pouvez obtenir l'ensemble des traces en utilisant la fonction de téléchargement disponible dans le menu « Gestion du DMP ».

Date	Auteur de l'action	Action réalisée	Contexte
25/10/2017 11:50:50	CHRISTOPHE BEAUQUEL ...	a consulté l'historique des accès	Normal
25/10/2017 11:48:58	CHRISTOPHE BEAUQUEL ...	a consulté : Volontés et droits du patient "Volontés et droits du patient"	Normal
25/10/2017 11:48:57	CHRISTOPHE BEAUQUEL ...	a ouvert le DMP	Normal
21/10/2017 01:45:40	Assurance Maladie	a modifié : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
14/10/2017 01:30:10	Assurance Maladie	a modifié : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
07/10/2017 00:13:29	Assurance Maladie	a modifié : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
06/10/2017 09:07:58	<u>ECHELON LOCAL DU SER...</u>	a ouvert le DMP	Normal
29/09/2017 23:55:23	Assurance Maladie	a modifié : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
22/09/2017 23:39:35	Assurance Maladie	a modifié : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
15/09/2017 23:26:29	Assurance Maladie	a modifié : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
08/09/2017 23:14:17	Assurance Maladie	a modifié : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
04/09/2017 14:46:37	CHRISTOPHE BEAUQUEL ...	a consulté : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
04/09/2017 14:46:30	CHRISTOPHE BEAUQUEL ...	a consulté : Volontés et droits du patient "Volontés et droits du patient"	Normal
04/09/2017 14:46:29	CHRISTOPHE BEAUQUEL ...	a ouvert le DMP	Normal
01/09/2017 23:00:28	Assurance Maladie	a modifié : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal

Liste des documents

Filtrer la liste des documents

Auteur

tous

Profession / Spécialité

tous

Rechercher

Afficher tout

Affichage des documents

Liste

Parcours de soins

Miniatures

Toute la période

Une année

Un mois

2012

2013

2014

oct nov dec jan fév mar avr mai jui jul aou sep oct nov dec jan fév mar avr mai jui jul aou sep oct

Synthèses

Traitements et soins

Comptes-rendus (2)

imagerie médicale (2)

Biologie

Prévention

Certificats, déclarations

Documents ajoutés par le patient

1

1

1

1

1

Titre :

Radiographie de la jambe gauche

Auteur :

Dr. Fagard Marcel

Profession / Spécialité :

Médecin / Radiodiagnostic et imagerie médicale

Structure :

CABINET Dr. Fagard Marcel

Date d'ajout :

17/03/2013

[▲ Haut de page](#)



esante.gouv.fr

[Aide](#) | [Brochure d'information](#) | [Plan du site](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Accessibilité](#)

[FAQ](#) | [Nous contacter](#) | [dmp.gouv.fr](#) | [Version 1.2.3 du DMP](#)

Echanges

(10)